



Concernant la demi-part supplémentaire sur l'impôt sur le revenu

Par **Violette**, le **23/08/2008** à **13:19**

Bonjour,

Un petit mot pour vous dire combien je trouve ce forum excellent, je vous remercie pour tout ce que vous faites pour nous autres, c'est très appréciable car souvent nous ne savons pas à quelle porte frapper, merci pour votre bénévolat.

Je me rappelle à votre bon souvenir hier le 22 /08 / j'ai posé une question concernant la demi-part supplémentaire, je vous ai déjà expliqué ma situation dans mon premier message, pouvez-vous éclairer ma lanterne S V P merci.

Ma question : est-ce que les impôts peuvent remonter sur 5 ANS en arrière pour le remboursement ou seulement sur 3 ans ? ? ? Je ne veux pas commettre d'impératif, je souhaite seulement agir en fonction de mes droits puisque j'ai payé trop d'impôt, un grand merci pour votre réponse.

Excusez-moi d'avoir insisté

Cordialement Violette